REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

MAIRIE D'ARCHIGNY COMMUNE D'ARCHIGNY 86210 ARCHIGNY

		Monsleur	Le Maire,		
Je soussigné(e) (1) :	₽ M.	Mme			
Nom:	GIRAULT				
Prénoms :	Philippe				
Profession ou qualité :	Président				
Adresse :	38 rue Rog	er Furgé			
	86210	Archigny			
Association :	ACCA (Ass	ociation Communale de	Chasse Agréée		
N° agrément DDJS pour					
	conformém	ent aux articles L.333	4-2 et L. 3352-5 du Code de la sa	nté publique, l'autorisation	
□ caté	gorie 3	Catégorie 4	(3)		
Lieu : Salle de	s fêtes				
Du: 22/06/20)25 à	11 heure(s)00	Au : 22/06/2025	à 18 heure(s) 00	
et Du :	à	heure(s)	Au :	à heure(s)	
A l'occasion de (4): Assemblé	e Générale			
Fait à : ARCHIGNY			Le:	Le: 20/06/2025	
			Signa	ture, Giault	
	AF	RETE DU I	MAIRE N° 73		
Le Maire de	RCHIGNY				
Vu la demande ci-dessus Vu l'arrêté de M. le Préfe Vu les articles L.2212-1, Vu les articles L.3331-1,	t, sur la police L 2212-2 , L 22 L 3332-3 , L 33	14-4 et L.2542-8 du Code	pplication de l'art. L 3335-1 du code la s Général des Collectivités Territoriales, i du Code de la Santé Publique,	anté publique	
Arrête: M. GIRAL	JLT Philippe				

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie :

à 11 heure(s) 00

heure(s) ..

du: 22/06/2025

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

å ..

En mairie, le : 20/06/2025

Le Maire,

à 18 heure(s) 00

heure(s) ..

au: 22/06/2025

au :

(1) Patronyme, prénome, profession su qualité et adresse du demandeur

(7) indiquer is custopole, to how at hecess

(3) Pour le Guadeloupe, le Guyern et le Mertinique uniquement

(4) Indiquer la recijf : foire, vente de charité, filte, etc.

(fi) indiquer la lieu prvisept de l'ouverture du débit